



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 26 octobre 2018 par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant exécution du titre IV du livre III de la partie III du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt public', a été rayée du rôle le 27 novembre 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.